

## Les partenaires

L'Etat français, représenté par le préfet d'Eure et Loir, arrête la composition du comité de pilotage du site. Il nomme un maître d'ouvrage.

La collectivité maître d'ouvrage (Pays de Beauce et Pays Dunois) est chargée d'élaborer le document d'objectifs et désigne un opérateur local.

L'opérateur local, la Chambre d'Agriculture, réalise le document d'objectifs en association avec :

- Eure et Loir Nature,
- Hommes et Territoires,
- ONCFS.

## Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'organe central du processus de concertation. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider, à chaque étape d'avancement, les documents et les propositions que lui soumet l'opérateur local.

Présidé par le préfet d'Eure et Loir, il réunit :

- les maîtres d'ouvrages (Pays de Beauce et Pays Dunois),
- les représentants de l'Etat (DIREN, DDAF, DDE...),
- d'autres représentants des collectivités territoriales (communes, communautés de communes),
- les représentants du monde agricole,
- d'autres membres pouvant être intégrés au comité : gestionnaires d'infrastructures, associations de chasse, pêche, tourisme, environnement ...

## Concertation

La concertation est organisée à travers : des réunions avec les membres du comité de pilotage, des enquêtes et entretiens réalisés auprès des principaux acteurs, des groupes de travail thématiques ou géographiques, des réunions publiques, une plaquette et des bulletins.

# La Zone de Protection Spéciale Beauce et Vallée de la Conie

Pays de Beauce et Pays Dunois

## Pourquoi créer une Zone de Protection Spéciale en Beauce et dans la vallée de la Conie ?

Dans l'objectif de conserver l'avifaune de ce vaste territoire et ses milieux de vie, une Zone de Protection Spéciale a été désignée par arrêté ministériel le 26 avril 2006.

Son intérêt biologique repose essentiellement sur la présence en période de reproduction d'espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine : oedicnèmes criards, alouettes, perdrix grises, cailles des blés ...

La vallée de la Conie, qui présente à la fois des zones humides et des pelouses sèches sur calcaire, apporte par ailleurs un cortège d'espèces supplémentaires : hibou des marais, pluvier doré, busard des roseaux, martin pêcheur d'Europe ... Enfin les quelques zones de boisement accueillent le pic noir et la bondrée apivore.



Conception et réalisation : Chambre d'Agriculture / Crédit photographique : Eure et Loir Nature : Michel Brugière - Hommes et Territoires : Jérôme Lesage et Nathalie Chevalier - Chambre d'Agriculture : Roman Weidmann - Alain Fossé

## Pour plus d'information :

Bulletins d'informations déposés en mairies

### Sites internet :

Chambre d'Agriculture : <http://www.eure-et-loir.chambagri.fr>,

Eure et Loir Nature : [www.eure-et-loir-nature.asso.fr](http://www.eure-et-loir-nature.asso.fr), ONCFS : [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

Pays de Beauce : <http://paysdebeauce.com/> - Pays Dunois : [www.pays-dunois.fr](http://www.pays-dunois.fr)

Portail Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>

Présentation des principaux oiseaux : [http://www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche\\_oiseaux/oiseaux\\_zps.htm](http://www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_oiseaux/oiseaux_zps.htm)

Présentation de la ZPS (DIREN) : <http://www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/ZICOCE02.pdf>

Liste des espèces protégées : [http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=108](http://www1.centre.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=108)

## Contact :

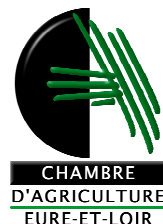
Chambre d'Agriculture, Jean Pierre Chastanet : 02 37 24 45 74

## Maîtrise d'ouvrage :

## Financeurs :



## Maîtres d'œuvre, opérateur local :



1<sup>er</sup> août 2008

## Natura 2000

Le réseau de sites Natura 2000 favorise, sur le territoire européen des Etats membres, le **maintien de la diversité biologique européenne par la « conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ».**

Regroupant des habitats naturels où sont présentes des espèces animales et végétales caractéristiques, rares ou encore menacées, ce réseau a un rôle clef pour la sauvegarde des ressources naturelles. La désignation des sites Natura 2000 est réalisée en application du fondement législatif de la directive « Habitats » d'une part et de la directive « Oiseaux » d'autre part.



Hibou des marais  
Biotope : milieux ouverts

© Alain Fossé

## La directive Oiseaux

Adoptée en 1979, elle a pour objectif de protéger et de gérer sur le territoire communautaire des espèces d'oiseaux sauvages considérées comme rares ou menacées, ainsi que leur habitat.

Pour assurer la conservation des espèces les plus menacées au niveau européen chaque Etat membre doit classer en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus représentatifs en nombre et en superficie pour la conservation des habitats de ces espèces. Les ZPS intègrent le réseau Natura 2000.



Oedicnème criard  
Biotope : plaines cultivées (jachères ou cultures tardives)

© Alain Fossé



Eure et Loir

Loiret

## Le document d'objectifs (DOCOB)

### Natura 2000 :

**un outil de gestion adapté et un dispositif de concertation**

C'est un outil d'appropriation local pour la mise en application de la directive Oiseaux.

Il constitue le document de référence pour la préservation et la gestion des habitats naturels des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Il est élaboré suivant un processus de concertation, associant les acteurs concernés par le site : habitants, élus, représentants socio-professionnels, scientifiques, propriétaires, usagers.

Les actions proposées sont fondées sur la contractualisation et le volontariat.

Son élaboration s'étalera sur deux ans (2008-2009).

C'est un document d'aide à la décision pour tous les acteurs ayant compétence sur le site car il met en cohérence les actions publiques et privées pour la gestion du patrimoine naturel d'intérêt communautaire.

Il a pour fonction :

- de présenter d'une façon générale les zones du site, de cartographier les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et d'analyser leur état de conservation,
- de décrire les activités humaines, les usages locaux ainsi que les outils de gestion existants,
- de définir, en concertation avec les acteurs du territoire, les objectifs de conservation des habitats et mesures de gestion à mettre en œuvre pour préserver le patrimoine naturel en synergie avec les pratiques locales,
- de proposer un programme technique et financier d'actions qui permettra d'atteindre ces objectifs.

Il est suivi et évalué tous les 3 ans ;

Il sera, à plus long terme, un document permettant l'évaluation des actions conduites pour la conservation des habitats et des espèces.

## Natura 2000 et activités humaines

L'enjeu même de Natura 2000 est de gérer notre capital écologique en préservant l'identité du monde rural dans une perspective de développement durable.

Aussi, pour chaque site intégré au réseau Natura 2000, les Etats membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales du site.



Perdrix grise  
Biotope : plaines

© Hommes et Territoires

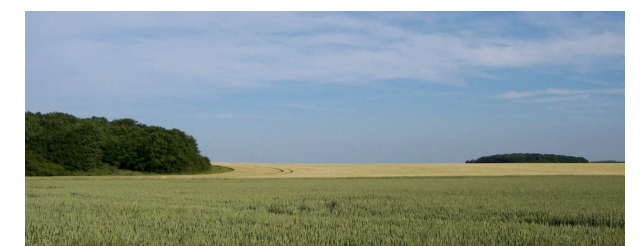


Bondrée apivore  
Biotope : plaines, zones boisées

© Michel Brugière

## Le site

- 71 753 ha, 62 communes,
- Départements de l'Eure et Loir (96 %) et du Loiret (4 %),
- Présence d'une zone Natura 2000 : Vallée du Loir et affluents aux environs de Chateaudun (directive Habitats),
- Surfaces : terres arables : 80 %, prairies : 6 %, forêts : 6 %, pelouses sèches : 6 %, autres : 2 %.



© Chambre d'Agriculture